



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Lundi 20 Décembre 2021**

OBJET : Vote du Budget Supplémentaire – Budget Annexe CFME 2021

Président de séance : Monsieur Félix ISMAIN

Secrétaire de séance : Monsieur Robert DULYMOIS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN le 20 Décembre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h en présentiel ou par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Approbation des Procès-Verbaux des réunions du Comité du 04, du 13 août et du 27 Octobre 2021**
Dossiers Finances
2. Examen du Budget Supplémentaire 2021 : Budget Principal
3. Examen du Budget Supplémentaire 2021 : Budget Annexe CFME
4. Crédits provisionnels
5. Mise en réforme : sortie de l'actif des biens du PNRM
Dossiers Ressources Humaines
6. Création de postes
7. Bilan social
8. Convention d'accompagnement social avec le CDG972
Dossiers « Economie durable »
9. Convention tripartite PNRM/Association LASOTE/Agriculteurs
10. Convention PNRM/Éleveurs de Cochons Créoles
11. Convention cadre PNRM/INRAE
12. Convention PNRM/Association GRENN' PEYI et Héritiers indivis
13. Programme COMMON GROUND/PNRM/JDE
Points d'information
14. Convention PAT
15. Convention de partenariat Rectorat / PNRM
16. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINE –C. EMMANUEL –S. NORCA – Monsieur F. ISMAIN –

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) - Mr J. MONFORT(Diamant) -- Mr E. JEAN-BAPTISTE(Fonds-Saint-Denis)-Mr J-L. GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J-C. VARACAVOUDIN(Macouba) -Mr E. GABRIEL(Marin) - Mr R. BRITHMER(Morne-Rouge) - Mme K. SALIBER (Morne Vert) - Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE(Rivière-Salée) - Mr R. DULYMOIS(Robert)- Mme M-A APOCALE (Saint-Esprit) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) –Mr C. PALIN (Trinité)
→ **Communautés d'agglomération** : Mr B. BIROTA (CAP NORD)

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **CTM** : Mme N. LIMIER à Mme C. EMMANUEL – Mme F. CARIUS à Mme S. NORCA
→ **Communes** : Mr A. BIRON(Case Pilote) à Mt MONSTIN(Carbet) - Mr D. DELEPINE(Ducos) à Mr J. MONFORT (Diamant) - Mr S. THALMENCY (Lorrain) à Mr J-C VARACAVOUDIN (Macouba) – Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) et Mr E. JULIAT (Schoelcher) à Mr F. ISMAIN(CTM) – Mme B. BARDOUX(Trois Ilets) à Mme L. ACCUS-ADAINE(CTM)

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames K. BERNABE – M-A RAVIN – L. BEAULIEU - Messieurs N. AZEROT -D. DINAL – E. DUFEAL – J-C ECANVIL – O. MARIE-REINE – M. NADEAU – J. ROSE
→ **Communes** : -Mme L. BESUBE(Ajoupa-Bouillon) - Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) – Mr B. BABIN(Bellefontaine)- Mr L. DE GRANDMAISON(Fort-de-France) -Mr J. DOMERGUE(François)-Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mr M. MICHALON(Marigot) – Mr G. GLONDU (Rivière Pilote)- Mr M. GOLBASAMY (Saint Pierre) – Mr C. SAINT-CYR (Sainte Anne) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) - Mr L. OCCOLIER (Vauclin)
→ **Communautés d'agglomération** : Mr J-F. BEAUNOL (CAESM) – Mr L. CLEMENTE(CACEM)

Invitée excusée : Madame Véronique LEFEBVRE – Trésorière du Syndicat Mixte du PNRM

Assistaient à la Réunion

Monsieur M. VEILLEUR, Directeur Général des Services du PNRM par intérim et ses Collaborateurs

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
N° 259720019-20211220-21-57-BF
Date de réception préfecture : 27/12/2021



PREFECTURE DE MARTINIQUE

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles 231 et suivants,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,
- Vu** le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux Syndicats Mixtes et notamment aux Parcs Naturels Régionaux de France,
- Vu** l'extrait de délibération n° 21-12 du 15 avril 2021 portant sur l'adoption du Budget Primitif 2021 pour le Budget Annexe CFME.

Considérant que le Budget 2021 nécessite des ajustements, il convient de proposer un budget supplémentaire,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,
A la majorité des membres présents et représentés moins 3 abstentions

le Comité syndical

Article 1

Adopte le Budget Supplémentaire du Budget Annexe CFME du Syndicat Mixte du PNRM pour l'exercice 2021. Le Budget Supplémentaire a été voté par chapitre en dépenses et en recettes tel que décrit dans les documents budgétaires annexés et conformément aux tableaux ci-après.

Budget Annexe CFME	BP 2021	BS 2021	BP + BS 2021
Fonctionnement	1 955 100,00 €	189 102,00 €	2 144 202,00 €
Investissement	405 251,00 €	- 227 000,00 €	178 251,00 €
Total	2 360 351,00 €	- 37 898,00 €	2 322 453,00 €

Article 2

Donne mandat au Président pour appliquer ce Budget Supplémentaire et l'autorise à effectuer les dépenses et percevoir les recettes qui y sont inscrites.

Article 3

La Trésorière Municipale de la CACEM et Monsieur le Directeur Général des services du PNRM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au Recueil des Actes Administratifs du Syndicat Mixte du PNRM.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le lundi 20 décembre 2021

Le Président,

Félix ISMAIN





Le Président



Félix ISMAIN

RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET SUPPLEMENTAIRE
2021
Budget Annexe CFME

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 – BUDGET ANNEXE CFME

I.	RAPPEL DU BUDGET PRIMITIF 2021	3
II.	RESULTATS DE LA GESTION 2020	4
A.	COMPTE ADMINISTRATIF 2020	4
B.	AFFECTATION DU RESULTAT 2020	4
III.	LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021	4
A.	ACI ECONOMIE CIRCULAIRE AUTOUR DE LA VALORISATION DES ECARTS DE PRODUITS AGRICOLES SAINS ET DES DECHETS VERTS DE CUISINE	5
B.	SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITE PAR LA GESTION DES ESPECES VEGETALES INVASIVES EN MILIEUX NATURELS	6
C.	SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITE PAR LA GESTION DES ESPECES ANIMALES INVASIVES EN MILIEUX NATURELS	7
D.	CHANTIER TERRITORIAL « FLEURISSEMENT DES CENTRES BOURG »	8
E.	SERVICE GESTIONNAIRE CFME	8
IV.	LES EQUILIBRES BUDGETAIRES	9

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 - CFME

Pour 2021, les actions du Budget Annexe CFME s'articuleront autour de deux axes de la Charte :

AXE 1 : Préserver et valoriser les milieux naturels en Martinique

- ✓ Chantier Territorial Fleurissement des centres bourg des communes de la Martinique ;
- ✓ ACI Sauvegarde de la biodiversité par la gestion des espèces végétales invasives en milieux naturels ;
- ✓ ACI Sauvegarde de la biodiversité par la gestion des espèces animales invasives en milieux naturels ;

AXE 2 : Encourager les martiniquais à être acteur du développement de leur territoire

- ✓ ACI Economie circulaire autour de la valorisation des écarts de produits agricoles sains et des déchets verts de cuisine.

I. Rappel du Budget Primitif 2021

Par délibération n° 21-12 en date du 15 avril 2021, le Comité Syndical a voté le Budget Primitif 2021 comme suit pour le Budget Annexe CFME :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	BP 2021	BP 2021
CFME	32 519,88 €	32 519,88 €
Economie Circulaire	410 387,92 €	410 387,92 €
Sauvegarde espèces végétales	418 461,52 €	418 461,52 €
Sauvegarde espèces animales	451 287,68 €	451 287,68 €
Fleurissement Centre Bourg	642 443,00 €	642 443,00 €
Total	1 955 100,00 €	1 955 100,00 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	BP 2021	BP 2021
CFME	30 517,78 €	30 517,78 €
Economie Circulaire	285 000,00 €	285 000,00 €
Sauvegarde espèces végétales	29 000,00 €	29 000,00 €
Sauvegarde espèces animales	30 000,00 €	30 000,00 €
Fleurissement Centre Bourg	30 733,22 €	30 733,22 €
Total	405 251,00 €	405 251,00 €

	2 360 351,00 €	2 360 351,00 €
--	-----------------------	-----------------------

Budget Annexe CFME	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	1 955 100,00 €	1 955 100,00 €
Investissement	405 251,00 €	405 251,00 €
Total	2 360 351,00 €	2 360 351,00 €

II. Résultats de la gestion 2020

A. Compte administratif 2020

Par délibération n° 21-19 du 16 juin 2021, le Comité Syndical a voté le compte administratif de la gestion 2020 comme suit :

Section	Résultat Budget Annexe CFME - Année 2020						
	Dépenses		Recettes		Résultat net 2020	Résultat 2019	Résultat de clôture 2020
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations			
Fonctionnement	1 053 501,00 €	542 397,51 €	1 053 501,00 €	383 665,08 €	- 158 732,43 €	200 872,03 €	42 139,60 €
Investissement	122 076,61 €	10 456,70 €	122 076,61 €	35 605,31 €	25 148,61 €	79 584,61 €	104 733,22 €
Total cumulé	1 175 577,61 €	552 854,21 €	1 175 577,61 €	419 270,39 €	- 133 583,82 €	280 456,64 €	146 872,82 €

Ils s'établissent à :

- ✓ Fonctionnement : 42 139.60 €
- ✓ Investissement : 104 733.22 €

B. Affectation du résultat 2020

Par délibération n° 21-21 du 16 juin 2021, le Comité Syndical a affecté les résultats de la gestion 2020 comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement 002 : Résultat reporté : 42 139.60 €
- ✓ Section d'investissement 001 : l'excédent 2020 est inscrit pour 104 733.22 €

III. Le Budget Supplémentaire 2021

Le Budget Supplémentaire 2021 du Budget Annexe CFME prendra en compte :

- ✓ L'intégration les résultats de la gestion 2020 au Budget 2021 ;
- ✓ L'intégration des reports 2021 :

Section	Reports 2021 - CFME	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	197 391.33 €	
Investissement	4 931.08 €	
Total cumulé	202 322.41 €	

- ✓ L'ajustement des plans de financement des 3 chantiers d'insertion (Economie Circulaire, Espèces Végétales et Espèces Animales Invasives) et du chantier territorial de Fleurissement des bourgs ;
- ✓ L'ajustement des différentes natures comptables ;
- ✓ L'inscription des crédits nécessaires à l'annulation des recettes FSE non encaissées sur le chantier d'insertion des savoir-faire.

A. ACI Economie Circulaire autour de la valorisation des écarts de produits agricoles sains et des déchets verts de cuisine

ACI « Economie Circulaire » a été mis en place le 6 janvier 2020 et doit se poursuivre jusqu'en décembre 2021. Il est d'une durée de 2 ans.

Il a pour but de récupérer et valoriser des écarts de récoltes de produits agricoles sains et les déchets verts des cuisines centrales pour les transformer en farine et les conditionner.

Ce chantier d'insertion compte 12 participants et un encadrant technique.

L'atelier expérimental permettant de réaliser les différents tests de fabrication ne sera pas mis en place d'où un ajustement important de -270 000.00 € au Budget Supplémentaire sur la section d'investissement.

	Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
	BP 2021	BS	Total BP + BS 2021	BP 2021	BS	Total BP + BS 2021
Economie Circulaire	410 387,92 €	26 797,08 €	437 185,00 €	410 387,92 €	26 797,08 €	437 185,00 €

	Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	BP 2021	BS	Total BP + BS 2021	BP 2021	BS	Total BP + BS 2021
Economie Circulaire	285 000,00 €	- 270 000,00 €	15 000,00 €	285 000,00 €	- 270 000,00 €	15 000,00 €

Les financements accordés sont les suivants :

FONCTIONNEMENT					
Organisme	Nature	2020	BP 2021	BP +BS 2021	Imputation
ETAT / ASP	Aides aux postes	210 337,89 €	207 847,71 €	234 644.80 €	6419
ETAT/ FDI	Fond Départemental d'Insertion	10 500,00 €	0,00 €	0,00 €	74718
C.T.M.	Subvention de fonctionnement	38 500,00 €	38 500,00 €	38 500.00 €	7472
C.T.M./ FSE	Subvention FSE	98 877,33 €	164 031,00 €	164 031.04 €	7477
TOTAL FONCTIONNEMENT		358 215,22 €	462 963.19 €	437 175.84 €	
INVESTISSEMENT (Atelier expérimental de transformation-écarts produits agricoles)					
C.T.M.	Subvention d'investissement		75 000,00 €		1312
FEDER	Fonds Structurals Europe		210 000,00 €		1317
P.N.R.M.	Autofinancement		15 000,00 €		001
TOTAL INVESTISSEMENT		0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	

B. Sauvegarde de la Biodiversité par la gestion des espèces végétales invasives en milieux naturels

L'ACI « Espèces végétales invasives » a été mis en place le 20 juillet 2020 et doit se poursuivre jusqu'en juillet 2022. Il est d'une durée de 2 ans.

Pour cet Atelier, il s'agit d'intervenir sur le territoire du PNRM pour éliminer les espèces invasives les plus menaçantes pour la biodiversité et les remplacer par des espèces identitaires en fonction du site traité.

Ce chantier d'insertion répond à l'engagement pris auprès des instances du Comité National des Biens Français, pour la présentation du projet martiniquais au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Ce chantier d'insertion compte 11 participants et un encadrant technique.

Le Budget Supplémentaire vient ajuster la section de fonctionnement et d'investissement au regard du plan de financement.

L'acquisition d'un véhicule est inscrite budgétairement au Budget Supplémentaire.

	Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
	BP 2021	BS	Total BP + BS 2021	BP 2021	BS	Total BP + BS 2021
Sauvegarde espèces végétales	418 461,52 €	74 705,48 €	493 167,00 €	418 461,52 €	74 705,48 €	493 167,00 €

	Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	BP 2021	BS	Total BP + BS 2021	BP 2021	BS	Total BP + BS 2021
Sauvegarde espèces végétales	29 000,00 €	23 000,00 €	52 000,00 €	29 000,00 €	23 000,00 €	52 000,00 €

Les financements accordés sont les suivants :

FONCTIONNEMENT					
Organisme	Nature	2020	BP 2021	BP + BS 2021	Imputation
ETAT / ASP	Aides aux postes	105 168,96 €	207 847,71	282 554,00 €	6419
C.T.M.	Subvention de fonctionnement	21 690,84 €	53 309,16 €	55 309,16 €	7472
C.T.M./ FSE	Subvention FSE	93 539,95 €	157 294,84 €	155 294,84 €	7477
TOTAL FONCTIONNEMENT		220 399,75 €	471 036.19 €	493 158,00 €	
INVESTISSEMENT					
ETAT / ASP	Subvention FDI FDS (Acquisition d'un véhicule)	0,00 €	0,00 €	23 000,00 €	1311
TOTAL INVESTISSEMENT		0,00 €	0,00 €	23 000,00 €	

C. Sauvegarde de la Biodiversité par la gestion des espèces animales invasives en milieux naturels

L'ACI « Espèces animales invasives » a été mis en place le 7 septembre 2020 et doit se poursuivre jusqu'en septembre 2022. Il est d'une durée de 2 ans.

Il s'agit d'intervenir sur le territoire du PNRM pour capturer, transporter et détruire les espèces visées par l'arrêté n°2013189-0013 du 06 juillet 2013.

En plus, comme précédemment, de participer à la sauvegarde de la biodiversité de la Martinique, cet ACI donne des compétences spécifiques à des martiniquais en difficulté professionnelle, leur permettant à terme de devenir des techniciens référents pour ce type d'interventions.

Ce chantier d'insertion compte 10 participants et 1 encadrant technique.

Le Budget Supplémentaire vient ajuster la section de fonctionnement et d'investissement au regard du plan de financement.

L'acquisition d'un véhicule est inscrite budgétairement au Budget Supplémentaire.

	Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
	BP 2021	BS	Total BP + BS 2021	BP 2021	BS	Total BP + BS 2021
Sauvegarde espèces animales	451 287,68 €	39 442,32 €	490 730,00 €	451 287,68 €	39 442,32 €	490 730,00 €

	Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	BP 2021	BS	Total BP + BS 2021	BP 2021	BS	Total BP + BS 2021
Sauvegarde espèces animales	30 000,00 €	20 000,00 €	50 000,00 €	30 000,00 €	20 000,00 €	50 000,00 €

Les financements accordés sont les suivants :

FONCTIONNEMENT					
Organisme	Nature	2020	BP 2021	BP + BS 2021	Imputation
ETAT / ASP	Aides aux postes	70 112,64 €	207 847,71	247 290,17 €	6419
C.T.M.	Subvention de fonctionnement	36 872,72 €	40 127,28 €	40 127,28 €	7472
C.T.M./ FSE	Subvention FSE	128 463,55 €	203 302,70 €	203 302,70 €	7477
TOTAL FONCTIONNEMENT		235 448,91 €	539 126,01 €	490 720,15 €	
INVESTISSEMENT					
ETAT / ASP	Subvention FDI FDS (Acquisition d'un véhicule)	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	1311
TOTAL INVESTISSEMENT		0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	

D. Chantier Territorial « Fleurissement des Centres Bourg »

Le chantier territorial pour le fleurissement des centres-bourg des communes de la Martinique a vu le jour le 12 janvier 2021.

L'orientation proposée pour les projets de fleurissement des centres-bourg communaux, s'appuie sur une recherche identitaire de chaque commune après validation du projet par l'édilité de la commune, dans le strict respect de l'enveloppe financière dédiée pour l'achat des matières d'œuvre de l'opération.

Ce chantier accueille 15 bénéficiaires, 1 encadrant technique et 1 architecte paysager pour une durée de 14 mois.

Le Budget Supplémentaire vient ajuster la section de fonctionnement et d'investissement au regard du plan de financement.

	Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
	BP 2021	BS	Total BP + BS 2021	BP 2021	BS	Total BP + BS 2021
Fleurissement Centre Bourg	642 443,00 €	29 998,00 €	672 441,00 €	642 443,00 €	29 998,00 €	672 441,00 €

	Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	BP 2021	BS	Total BP + BS 2021	BP 2021	BS	Total BP + BS 2021
Fleurissement Centre Bourg	30 733,22 €	- €	30 733,22 €	30 733,22 €	- €	30 733,22 €

Les financements accordés sont les suivants :

FONCTIONNEMENT					
Organisme	Nature	2020	BP 2021	BP + BS 2021	Imputation
C.T.M.	Subvention de fonctionnement	29 999,16 €	138 108,76	168 107,92 €	7472
C.T.M./ FSE	Subvention FSE	0,00 €	504 323,81	504 323,81 €	7477
TOTAL FONCTIONNEMENT		29 999,16 €	642 432,57	672 431,73 €	

E. Service Gestionnaire CFME

La création de ce poste financier CFME résulte d'un besoin justifié suite à l'expérience de la gestion des années antérieures où certaines dépenses réelles et dépenses d'ordre ne peuvent pas ou plus être affectées comptablement à un Chantier d'Insertion en cours.

	Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
	BP 2021	BS	Total BP + BS 2021	BP 2021	BS	Total BP + BS 2021
CFME	32 519,88 €	18 159,12 €	50 679,00 €	32 519,88 €	18 159,12 €	50 679,00 €

	Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	BP 2021	BS	Total BP + BS 2021	BP 2021	BS	Total BP + BS 2021
CFME	30 517,78 €	- €	30 517,78 €	30 517,78 €	- €	30 517,78 €

IV. Les équilibres budgétaires

	Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
	BP 2021	BS	Total BP + BS 2021	BP 2021	BS	Total BP + BS 2021
CFME	32 519,88 €	18 159,12 €	50 679,00 €	32 519,88 €	18 159,12 €	50 679,00 €
Economie Circulaire	410 387,92 €	26 797,08 €	437 185,00 €	410 387,92 €	26 797,08 €	437 185,00 €
Sauvegarde espèces végétales	418 461,52 €	74 705,48 €	493 167,00 €	418 461,52 €	74 705,48 €	493 167,00 €
Sauvegarde espèces animales	451 287,68 €	39 442,32 €	490 730,00 €	451 287,68 €	39 442,32 €	490 730,00 €
Fleurissement Centre Bourg	642 443,00 €	29 998,00 €	672 441,00 €	642 443,00 €	29 998,00 €	672 441,00 €
Total	1 955 100,00 €	189 102,00 €	2 144 202,00 €	1 955 100,00 €	189 102,00 €	2 144 202,00 €

	Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	BP 2021	BS	Total BP + BS 2021	BP 2021	BS	Total BP + BS 2021
CFME	30 517,78 €	- €	30 517,78 €	30 517,78 €		30 517,78 €
Economie Circulaire	285 000,00 €	- 270 000,00 €	15 000,00 €	285 000,00 €	- 270 000,00 €	15 000,00 €
Sauvegarde espèces végétales	29 000,00 €	23 000,00 €	52 000,00 €	29 000,00 €	23 000,00 €	52 000,00 €
Sauvegarde espèces animales	30 000,00 €	20 000,00 €	50 000,00 €	30 000,00 €	20 000,00 €	50 000,00 €
Fleurissement Centre Bourg	30 733,22 €	- €	30 733,22 €	30 733,22 €	- €	30 733,22 €
Total	405 251,00 €	- 227 000,00 €	178 251,00 €	405 251,00 €	- 227 000,00 €	178 251,00 €

	2 360 351,00 €	- 37 898,00 €	2 322 453,00 €	2 360 351,00 €	- 37 898,00 €	2 322 453,00 €
--	-----------------------	----------------------	-----------------------	-----------------------	----------------------	-----------------------

Total prévisionnel à retenir pour le Budget Supplémentaire 2021 du Budget Annexe CFME serait **de 189 102.00 € en fonctionnement et de - 227 000.00 € en investissement.**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - SYNDICAT MIXTE DU PNRM (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL PNRM (2)

Numéro SIRET : 25972001900035

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE FORT DE FRANCE CACEM

M. 14

Budget supplémentaire (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET ANNEXE CFME (4)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	21
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	25
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	26
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	27
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	28
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	31
D2 - Arrêté et signatures	32

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	SYNDICAT MIXTE DU PNRM BUDGET ANNEXE CFME	BS 2021
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
		0	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	189 102,00	146 962,40

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 42 139,60

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	189 102,00	189 102,00
--	-------------------	-------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	-227 000,00	-331 733,22

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 104 733,22

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	-227 000,00	-227 000,00
---	--------------------	--------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	-37 898,00	-37 898,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	669 599,22	0,00	73 080,70	73 080,70	742 679,92
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 215 923,00	0,00	-91 000,00	-91 000,00	1 124 923,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	60,00	0,00	-1,51	-1,51	58,49
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 885 582,22	0,00	-17 920,81	-17 920,81	1 867 661,41
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	39 000,00	0,00	207 022,81	207 022,81	246 022,81
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 924 582,22	0,00	189 102,00	189 102,00	2 113 684,22
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	30 517,78		0,00	0,00	30 517,78
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		30 517,78		0,00	0,00	30 517,78
TOTAL		1 955 100,00	0,00	189 102,00	189 102,00	2 144 202,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 144 202,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	623 543,13	0,00	140 945,84	140 945,84	764 488,97
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 298 997,98	0,00	29 998,77	29 998,77	1 328 996,75
75	Autres produits de gestion courante	41,29	0,00	-2,61	-2,61	38,68
Total des recettes de gestion courante		1 922 582,40	0,00	170 942,00	170 942,00	2 093 524,40
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	23 979,60	0,00	-23 979,60	-23 979,60	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 946 562,00	0,00	146 962,40	146 962,40	2 093 524,40
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	8 538,00		0,00	0,00	8 538,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		8 538,00		0,00	0,00	8 538,00
TOTAL		1 955 100,00	0,00	146 962,40	146 962,40	2 102 062,40

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	42 139,60
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 144 202,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	21 979,78
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	0,00	1 781,00	1 781,00	6 781,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	391 713,00	0,00	-228 781,00	-228 781,00	162 932,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	396 713,00	0,00	-227 000,00	-227 000,00	169 713,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	396 713,00	0,00	-227 000,00	-227 000,00	169 713,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	8 538,00		0,00	0,00	8 538,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	8 538,00		0,00	0,00	8 538,00
	TOTAL	405 251,00	0,00	-227 000,00	-227 000,00	178 251,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	178 251,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	374 733,22	0,00	-331 733,22	-331 733,22	43 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	374 733,22	0,00	-331 733,22	-331 733,22	43 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	374 733,22	0,00	-331 733,22	-331 733,22	43 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	30 517,78		0,00	0,00	30 517,78

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - BS - 2021

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		30 517,78		0,00	0,00	30 517,78
TOTAL		405 251,00	0,00	-331 733,22	-331 733,22	73 517,78

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	104 733,22
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	178 251,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	21 979,78
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	73 080,70		73 080,70
012	Charges de personnel, frais assimilés	-91 000,00		-91 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	-1,51		-1,51
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	207 022,81	0,00	207 022,81
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	189 102,00	0,00	189 102,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	189 102,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	1 781,00	0,00	1 781,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-228 781,00	0,00	-228 781,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	-227 000,00	0,00	-227 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-227 000,00
---	--------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	140 945,84		140 945,84
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	29 998,77		29 998,77
75	Autres produits de gestion courante	-2,61	0,00	-2,61
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	-23 979,60	0,00	-23 979,60
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		146 962,40	0,00	146 962,40

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	42 139,60
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	189 102,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	-331 733,22	0,00	-331 733,22
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		-331 733,22	0,00	-331 733,22

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	104 733,22
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-227 000,00
---	--------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	669 599,22	73 080,70	73 080,70
60623	Alimentation	0,00	2 000,00	2 000,00
60624	Produits de traitement	0,00	100,00	100,00
60632	Fournitures de petit équipement	24 000,00	-6 800,00	-6 800,00
60636	Vêtements de travail	28 000,00	-2 100,00	-2 100,00
6064	Fournitures administratives	7 500,00	-1 500,00	-1 500,00
6068	Autres matières et fournitures	106 375,96	-21 455,51	-21 455,51
611	Contrats de prestations de services	139 999,81	1 587,52	1 587,52
6135	Locations mobilières	36 000,00	5 000,00	5 000,00
61551	Entretien matériel roulant	20 000,00	-4 000,00	-4 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	20 000,00	-4 000,00	-4 000,00
617	Etudes et recherches	20 000,00	22 123,60	22 123,60
6184	Versements à des organismes de formation	113 134,97	91 444,91	91 444,91
6188	Autres frais divers	27 469,82	3 780,18	3 780,18
6228	Divers	30 000,00	-4 000,00	-4 000,00
6231	Annonces et insertions	6 002,28	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	10 500,00	0,00	0,00
6238	Divers	10 000,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	52 216,38	-15 000,00	-15 000,00
6248	Divers	8 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	7 000,00	-500,00	-500,00
6262	Frais de télécommunications	3 400,00	-600,00	-600,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	7 000,00	7 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 215 923,00	-91 000,00	-91 000,00
6331	Versement mobilité	8 000,00	-8 000,00	-8 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 600,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	8 000,00	-4 000,00	-4 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	12 000,00	-12 000,00	-12 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	500,00	-500,00	-500,00
64118	Autres indemnités titulaires	17 000,00	-17 000,00	-17 000,00
64131	Rémunérations non tit.	232 423,00	-57 500,00	-57 500,00
64168	Autres emplois d'insertion	770 000,00	-57 500,00	-57 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	45 000,00	55 000,00	55 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	57 000,00	-8 500,00	-8 500,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	27 000,00	10 700,00	10 700,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 400,00	-1 200,00	-1 200,00
6478	Autres charges sociales diverses	29 000,00	9 500,00	9 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	60,00	-1,51	-1,51
65888	Autres	60,00	-1,51	-1,51
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 885 582,22	-17 920,81	-17 920,81
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	39 000,00	207 022,81	207 022,81
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	39 000,00	207 022,81	207 022,81
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 924 582,22	189 102,00	189 102,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	30 517,78	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	30 517,78	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		30 517,78	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		30 517,78	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 955 100,00	189 102,00	189 102,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - BS - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				189 102,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	623 543,13	140 945,84	140 945,84
6419	Remboursements rémunérations personnel	623 543,13	140 945,84	140 945,84
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 298 997,98	29 998,77	29 998,77
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	270 045,44	31 998,92	31 998,92
7477	Participat° Budget communautaire et FS	1 028 952,54	-2 000,15	-2 000,15
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	41,29	-2,61	-2,61
7588	Autres produits div. de gestion courante	41,29	-2,61	-2,61
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 922 582,40	170 942,00	170 942,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	23 979,60	-23 979,60	-23 979,60
7718	Autres produits except. opérat° gestion	23 979,60	-23 979,60	-23 979,60
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		1 946 562,00	146 962,40	146 962,40
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	8 538,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	8 538,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		8 538,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 955 100,00	146 962,40	146 962,40

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	42 139,60
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	189 102,00
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	5 000,00	1 781,00	1 781,00
2031	Frais d'études	5 000,00	-219,00	-219,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	2 000,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	391 713,00	-228 781,00	-228 781,00
2138	Autres constructions	200 000,00	-200 000,00	-200 000,00
2181	Installat° générales, agencements	61 506,92	-46 000,00	-46 000,00
2182	Matériel de transport	16 000,00	54 000,00	54 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	15 226,30	-1 197,58	-1 197,58
2188	Autres immobilisations corporelles	98 979,78	-35 583,42	-35 583,42
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		396 713,00	-227 000,00	-227 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		396 713,00	-227 000,00	-227 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	8 538,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	8 538,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	8 538,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		8 538,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		405 251,00	-227 000,00	-227 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-227 000,00
---	--------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	374 733,22	-331 733,22	-331 733,22
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	43 000,00	43 000,00
1312	Subv. transf. Régions	75 000,00	-75 000,00	-75 000,00
1317	Subv. transf. Budget communautaire, FS	299 733,22	-299 733,22	-299 733,22
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		374 733,22	-331 733,22	-331 733,22
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		374 733,22	-331 733,22	-331 733,22
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	30 517,78	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	771,78	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	29 746,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		30 517,78	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		30 517,78	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		405 251,00	-331 733,22	-331 733,22

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	104 733,22
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-227 000,00
---	--------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	0	169 713	0	0	0	0	0	0	0	0	0	169 713
- Equipements municipaux (2)		169 713	0	0	0	0	0	0	0	0	0	169 713
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											8 538
Total dépenses de l'exercice	0	178 251	0	0	0	0	0	0	0	0	0	178 251
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	0	178 251	0	0	0	0	0	0	0	0	0	178 251
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	30 518	43 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	73 518
RAR N-1 et reports	0	104 733	0	0	0	0	0	0	0	0	0	104 733
Total cumulé recettes d'investissement	30 518	147 733	0	0	0	0	0	0	0	0	0	178 251

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	30 518	2 113 684	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 144 202
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	30 518	2 113 684	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 144 202
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0	2 102 062	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 102 062
RAR N-1 et reports	0	42 140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 140
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	2 144 202	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 144 202

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses investissement		0	178 251	0	0	0	0	0	0	0	0	0	178 251
Dépenses réelles		0	169 713	0	0	0	0	0	0	0	0	0	169 713
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	6 781	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 781
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	162 932	0	0	0	0	0	0	0	0	0	162 932
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>0</i>	<i>8 538</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>8 538</i>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	8 538	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 538
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes investissement		30 518	43 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	73 518
Recettes réelles		0	43 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 000
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	43 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 000

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - BS - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		30 518	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 518
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	30 518	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 518
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		30 518	2 113 684	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 144 202
Dépenses réelles		0	2 113 684	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 113 684
011	Charges à caractère général	0	742 680	0	0	0	0	0	0	0	0	0	742 680
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	1 124 923	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 124 923
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	58	0	0	0	0	0	0	0	0	0	58
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	246 023	0	0	0	0	0	0	0	0	0	246 023
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		30 518	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 518
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	30 518	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 518
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - BS - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0	2 102 062	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 102 062
Recettes réelles		0	2 093 524	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 093 524
013	Atténuations de charges	0	764 489	0	0	0	0	0	0	0	0	0	764 489
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	1 328 997	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 328 997
75	Autres produits de gestion courante	0	39	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>8 538</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>8 538</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0</i>	<i>8 538</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>8 538</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0,00 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autres immobilisations corporelle	6	
L	Frais d'études, d'élaboration, modifications et révisions documents urbanisme	10	09/04/2019
	Logiciels bureautiques	2	09/04/2019
	Logiciels applicatifs, progiciels	5	09/04/2019
	Frais d'études	5	09/04/2019
	Frais d'insertion	5	09/04/2019
	Subventions d'équipement versées - biens mobiliers, matériels - études	5	09/04/2019
	Subventions d'équipement versées - Bâtiments et installations	30	09/04/2019
	Subventions d'équipement versées - Projet d'infrastructures d'intérêt national	40	09/04/2019
	Autres immobilisations incorporelles	2	09/04/2019
	Plantations	20	09/04/2019
	Immeubles productifs de revenus	50	09/04/2019
	Installations, matériel et outillage technique, autres	6	09/04/2019
	Installations générales, agencements et aménagements divers	10	09/04/2019
	Matériel de transport - véhicule de plus de 3.5 tonnes, camion, remporques, tracteur	10	09/04/2019
	Matériel de transport - voitures	10	09/04/2019
	Matériel de transport - bateau, scooter des mers	5	09/04/2019
	Matériel de bureau et matériel informatique : imprimantes, ordinateurs, serveurs, écrans	5	09/04/2019
	Matériel de bureau et informatique électrique ou électronique : télécopieur, photocopieur...	10	09/04/2019
	Mobilier	10	09/04/2019
	Cheptel	10	09/04/2019
	Autres immobilisations corporelles	5	09/04/2019

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 8 538,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		8 538,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	8 538,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	8 538,00	0,00	0,00	8 538,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 30 517,78	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		30 517,78	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28181	Installations générales, aménagt divers	771,78	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	29 746,00	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	30 517,78	0,00	104 733,22	0,00	135 251,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	8 538,00
Ressources propres disponibles	VIII	135 251,00
Solde	IX = VIII – IV (5)	126 713,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				783 510,00		
ANIMALES INVASIVES		TECH	0,00	191 880,00	A	A CDDI
Adjoint technique principal de 1° classe	C	TECH	448,00	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique principal de 1° classe	C	TECH	448,00	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique principal de 1° classe	C	TECH	448,00	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique principal de 1° classe	C	TECH	499,00	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
CHANTIER FLEURISSEMENT		TECH	0,00	223 860,00	A	A CDDI
ECONOMIE CIRCULAIRE		TECH	0,00	175 890,00	A	A CDDI
Ingénieur paysagiste	A	TECH	697,00	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
VEGETALES INVASIVES		TECH	0,00	191 880,00	A	A CDDI
TOTAL GENERAL				783 510,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

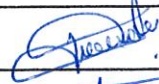



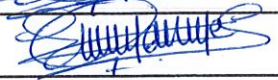


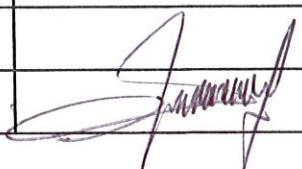
IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2


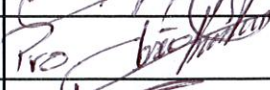

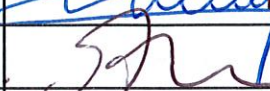
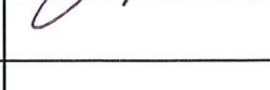


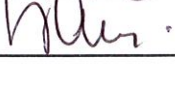
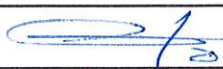

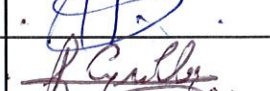
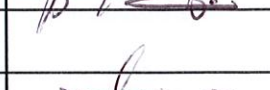
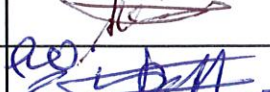
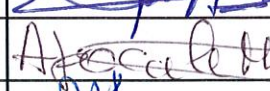

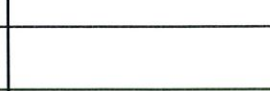


Nombre de membres en exercice : **53**
 Nombre de membres présents : **20 et 8 Procureurs**
 Nombre de suffrages exprimés : **28**
 VOTES :
 Pour : **25**
 Contre :
 Abstentions : **3**

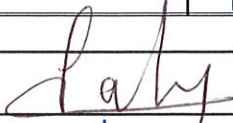

Date de convocation : **10 Décembre 2021**

Présenté par (1),
A, le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A, le **10 Décembre 2021**
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

01 - CTM - ISMAIN Félix	
02 - CTM - ACCUS ADAINE Nadia	
03 - CTM - AZEROT Nestor	
04 - CTM - BEAULIEU Lydia	
05 - CTM - BERNABE Kora	
06 - CTM - CARIUS Francine	
07 - CTM - DINAL David	
08 - CTM - DUFEAL Eric	
09 - CTM - ECANVIL Jean-Claude	
10 - CTM - EMMANUEL Christiane	
11 - CTM - LIMIER Nadia	
12 - CTM - MARIE-REINE Olivier	
13 - CTM - NADEAU Marcellin	
14 - CTM - NORCA Stéphanie	
15 - CTM - RAVIN Marie-Ange	
16 - CTM - ROSE Johnny	
17 - CACEM - CLEMENTE Luc	
18 - CAP NORD - BIRUTA beppit	
19 - CAESM - BEAUNOL Jean-François	
20 - AJOUPA BOUILLON - BESUBE Lydia	
21 - ANSES D ARLET - LARCHER Christian	

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2
22 - BASSE POINTE - ALAMELU Albert		
23 - BELLEFONTAINE - BABIN Bruno		
24 - CARBET - MONSTIN Gérard		
25 - CASE PILOTE - BIRON Alex		
26 - DIAMANT - MONFORT Jean		
27 - DUCOS - DELEPINE Désir		
28 - FONDS SAINT DENIS - JEAN-BAPTISE Etienne		
29 - FORT DE FRANCE - JOUYE DE GRANDMAISON Luc		
30 - FRANCOIS - DOMERGUE Joël		
31 - GRAND RIVIERE - GUIZONNE Jean-Luc		
32 - GROS MORNE - TABAR Jonathan		
33 - LAMENTIN - DOULIN David		
34 - LORRAIN - THALMENSY Sylvain		
35 - MACOUBA - VARACAVOUDIN Jean-Charles		
36 - MARIGOT - MICHALON Max		
37 - MARIN - GABRIEL Emile		
38 - MORNE ROUGE - BRITHMER Ronald		
39 - MORNE VERT - SALIBER Karine		
40 - PRECHEUR - CYRILLE Charles		
41 - RIVIERE PILOTE - GLONDU Georges		
42 - RIVIERE SALEE - SAINTE ROSE FRANCHINE Alex		
43 - ROBERT - DULYMBOIS Robert		
44 - SAINT ESPRIT - APOCALE Marie-Annick		
45 - SAINT JOSEPH - LAMIN Marie-José		
46 - SAINT PIERRE - GOBALSAMY Mickaël		
47 - SAINTE ANNE - SAINT-CYR Christophe		
48 - SAINTE LUCE - ELISABETH Jimmy		
49 - SAINTE MARIE - BAZABAS Jocelyne		
50 - SCHOELCHER - JULIAT Eric		

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2
51 - TRINITE - PALIN Christian		
52 - TROIS ILETS - BARDOUX Bénédicte		
53 - VAUCLIN - OCCOLIER Ludovic		

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :